

Le travail c'est la santé ?

Mobilisons-nous ensemble le 4 février pour reprendre en main l'un et l'autre !

Les Yvelines, département riche en emplois, dont des milliers menacés par les choix des entreprises

Les Yvelines comptent 1,4 million d'habitants dont 570 000 ayant un emploi salarié (près d'1 salarié sur 4 habitant les Yvelines travaille en dehors du département), 70 000 chômeurs et 250 000 retraités.

Les secteurs aéronautiques (Airbus, Thalès, Safran, etc) et automobiles (site de production et d'ingénierie de Renault et Peugeot) sont importants et font vivre de nombreux prestataires (Altran, Bertrand, Expléo...) et sous-traitants (Eaton, Adient, Bronzavia, Permaswage,...). Les métiers du commerce et des services sont aussi conséquents, des petites entreprises aux grands groupes (Sodexo et sa filiale Lenôtre par exemple).

Aujourd'hui, de nombreux emplois sont menacés dans de grandes entreprises, ce qui conduit à une avalanche (intérimaires, sous-traitant, petits commerce et services publics de proximité, etc ...). **En général, pour 1 emploi supprimé dans les grands groupes, 3 autres emplois induits sont supprimés.**

« Plan de Sauvegarde de l'Emploi », plan de départs volontaires, dispenses d'activité, ARME, Ruptures Conventionnelles Collectives, autant d'outils juridiques visant à supprimer des emplois. **Dans la plupart des cas, la crise sanitaire n'est qu'un prétexte pour licencier.**

Risque de fermeture de l'usine de Renault Flins en 2022 (plus de 3 500 salariés sans compter les intérimaires), 2 500 suppressions d'emplois envisagés au Technocentre Renault, 400 à Airbus, 400 à Expléo, mais aussi des suppressions de postes à Weight Watcher, Lenotre, Honeywell, fermeture de la fromagerie de Rambouillet : **en tout, plus de 20 000 emplois, soit plus de 5 %, risquent d'être supprimés dans le département.**

D'autres choix sont possibles : baisse du temps de travail avec maintien du salaire, investissement des dividendes dans les recrutements, la formation, les améliorations techniques et écologiques...

**Pour la défense de l'emploi,
l'heure est à la mobilisation !**

Pour les vaccins comme au quotidien, on veut des frigos pleins !

Le risque d'un 3ème pic épidémique est bien là, avivé par des variants du coronavirus plus contagieux.

Des recherches pour des vaccins contre des coronavirus avaient déjà commencé suite aux précédentes épidémies, et cela fait quelques décennies qu'elles ont lieu sur les vaccins à ARN. Vu la virulence de l'épidémie et le nombre de contamination, les vaccins pour le SARS-COV2 ont pu être testés en peu de temps sur des dizaines de milliers de personnes.

Les études montrent que les vaccins qui ont reçu des autorisations de mise sur le marché **protègent contre les formes graves de la maladie**, même si cette protection n'est pas de 100% (mais c'est aussi le cas d'autres vaccins, celui contre la grippe par exemple). Mais rien que ça, si un nombre important de personnes est vacciné, permettra de réduire la pression sur le système hospitalier, alors que les soignants sont épuisés. Les premières **données sur la baisse de la contagiosité sont porteuses d'espoir** mais restent à confirmer.

Reste l'**enjeu de la production et de la distribution des vaccins**, en France mais aussi partout dans le monde; et c'est là que ça coince. Notamment parce que chaque entreprise pharmaceutique garde les brevets de ses vaccins, ce qui augmente les coûts et limite les capacités de production.

Nos vies avant leurs profits !



Plus d'emplois = plus de cotisations sociales

Conditions de logement : un enjeu sanitaire et bien plus !

Des études ont montré que les personnes les plus mal-logées (ainsi que les personnes à la rue) étaient contaminées en plus forte proportion, mais le mal-logement cause des atteintes plus générales à la santé et au bien-être mental : promiscuité, allergies, asthme... De nombreuses personnes ne peuvent pas être prises en charge par le 115 par manque de places d'hébergement.

La politique de logement et de logement social doit être revue pour permettre la création de logements sociaux abordables répondant aux besoins. C'est notamment à cela que doivent servir les fonds d'Action Logement, l'organisme qui collecte les cotisations des employeurs privés pour le logement des salariés.

Signalons l'existence d'une **aide financière d'Action Logement** pour les salariés, demandeurs d'emplois et saisonniers agricoles. Il faut justifier d'une baisse de revenus d'au moins 15% (perte d'emploi, chômage partiel, baisse de la rémunération variable), avoir des charges de logement (loyer ou crédit + assurance + factures d'énergie) représentant au moins 33% des ressources et ne pas gagner plus de 1845€ net par mois. L'aide est de 150€ par mois, pour 2 ou 6 mois selon les situations.

La demande se fait sur internet : <https://www.actionlogement.fr/aide-urgence-logement>

EHPAD : très chers pour les résidents, très fructueux pour les actionnaires !



La tragédie vécue au printemps par les résidents et les salariés des Ehpads restera gravée dans les esprits. Pourtant, les maisons de retraite figurent parmi les investissements les plus rentables (ainsi, le groupe KORIAN a augmenté ses bénéfices de plus de 400% ces deux dernières années).

Dans les Yvelines, le coût médian est de 2.150 € dans le secteur public (qui représente seulement 17 % du parc) et de 3.200€ dans le secteur privé commercial. Certaines chambres sont à plus de 4.000 € ! Or, la pension moyenne était en France de 1.517 € en 2017 et tombe à 1.250 € pour les femmes. S'y ajoute le manque de places, de moyens, de personnel, qui revendique des améliorations depuis des années.

Il y a 110.000 personnes de plus de 75 ans dans les Yvelines. L'INSEE prévoit le doublement de ce chiffre en 2050, faisant du 78 le département le plus « vieux » d'Ile de France. Or, si on prend tous les dispositifs d'hébergement et d'accompagnement (Ehpads, Résidences, soins de longue durée, soins à domicile) les Yvelines se placent à la 71ème place des départements. Si on ne rectifie pas la barre, on va droit à la catastrophe !

Nous revendiquons :

- des Ehpads publics pour le besoin de la population et non pour enrichir des actionnaires ;
- l'augmentation du nombre de places ;
- des coûts d'hébergement compatibles avec le faible niveau des pensions des retraités et qui n'amputent pas les revenus, souvent précaires, de leurs enfants ;
- un grand service public de l'autonomie pris en charge à 100 % par la branche maladie de la Sécurité Sociale.

Où en est-on dans les hôpitaux yvelinois ?

Les principales sources de financement des hôpitaux publics proviennent de la CPAM, donc des cotisations sociales patronales et salariales prélevées sur les salaires.

Aussi, le nombre de personnel et de lits qui permettent de rendre un service public de qualité et de proximité dépend de nos cotisations.

Aussi, dans le GHT nord, nom barbare qui veut dire regroupement des 4 hôpitaux du Nord du département (Mantes, Meulan les Mureaux, Poissy et Sartrouville) et de 2 Ehpads, nous sommes passés de 3 133 lits en 2015 à 2 900 en 2017, **soit une baisse de 7,5 % de lits**, alors que dans le même temps la population, et donc le nombre d'usagers, augmentait.

Lors de la 1ère vague du Covid, les hôpitaux ont démontrés, si besoin en était, toute leur importance et leur utilité sanitaire.

La CGT estime le besoin de 100 000 emplois supplémentaires dans les hôpitaux pour répondre aux besoins des usagers.



La santé n'a pas de prix !

pour financer la santé et le bien être de tous !



Non au « forfait payant aux urgences »

Depuis le 1er janvier est mis en place un forfait payant de 18€ à la charge des patients qui se rendent aux urgences mais n'ont pas besoin d'être hospitalisés. Or de nombreux soins réalisés aux urgences ne nécessitent pas d'hospitalisation (1 patients sur 5 par exemple à l'hôpital de Mantes), ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas urgents et sérieux. Ce recours aux urgences compense aussi une déficience de la médecine de ville. Avec un tel forfait, on est loin de la prévention et d'une santé accessible à toutes et tous. Le fait de faire payer les soins aux urgences risque d'encore aggraver la renonciation à des soins indispensables notamment des assurés les plus précaires ou de zones de tension côté médecine de ville.

Contre ce forfait, je signe la pétition :

<https://www.cgt.fr/petition/non-au-forfait-urgences>

On a gagné sur les jours de carence

On veut des masques gratuits et de qualité !

Ça y est, depuis quelques semaines, on a la possibilité d'arrêt de travail indemnisé à 100% sans jours de carence lorsque l'on a des symptômes, qu'on est positif ou cas contact. Cela n'empêche pas des employeurs publics ou privés de demander à des salariés contaminés de venir travailler et/ou de ne rien dire à leur entourage professionnel !!

Reste la gratuité des masques, car ils doivent être de qualité et renouvelés régulièrement pour une efficacité maximale. Le Haut Conseil de la santé publique recommande de ne plus utiliser les masques tissu de catégorie 1, face aux nouveaux variants.

Par ailleurs, **se pose la question de fournir des masques FFP2**, notamment aux salariés les plus exposés : dans le milieu médical, l'aide à domicile, dans les établissements scolaires, aux conducteurs de bus... Ce type de masque est d'ailleurs fréquemment distribué aux travailleurs du BTP (et c'est tant mieux) mais pourquoi ne l'est-il pas à celles et ceux qui prennent soin des personnes âgées, malades, vulnérables ou des enfants et des jeunes ?



Le droit aux soins doit exister pour toutes et tous !

Le droit aux soins est un droit fondamental mais aussi une mesure de santé publique. Les personnes sans-papiers, quand elles travaillent à leur nom, peuvent se voir refuser l'Aide Médicale d'Etat car leur salaire est supérieur au plafond fixé. Pourtant, elles ne peuvent être affiliées à l'assurance maladie en raison de leur situation irrégulière. Cela conduit à ne pas pouvoir se soigner, donc à l'aggravation de leur état de santé. Cela a des conséquences pour elles comme pour toute la société (coût plus élevé de maladies qui se sont aggravées, absence de dépistage de maladies contagieuses...).

La CGT, avec les travailleurs étrangers concernés, revendique la régularisation et l'attribution de l'AME à tous les sans-papiers.

La jeunesse doit être une priorité !

Le taux de chômage des jeunes a augmenté de 13,5% pour les Yvelinois de moins de 25 ans en une année.

Des aides exceptionnelles sont mises en place, même si c'est loin d'être suffisant : aide pouvant aller jusqu'à 900€ par mois pour les personnes qui ont travaillé 60% d'un temps plein annuel en 2019 mais n'ont pas pu recharger leurs droits aux allocations chômage, aide de 150€ aux allocataires de l'APL, dispositifs départementaux (bourses apprentis, aide au permis de conduire, fonds d'aide aux jeunes pour réaliser un projet d'insertion...).

Des mesures doivent être prises face à l'isolement et à la précarité, alimentaire mais aussi numérique.

La CGT revendique :

- L'instauration d'un revenu d'insertion pour les jeunes, pendant leurs études et lors de la recherche d'emploi
- Des mesures favorisant l'accès des jeunes à des logements abordables (construction de logements sociaux T1 et T2, création de places en foyer jeunes travailleurs)
- Un financement des transports collectifs permettant leur accès avec un prix modéré pour les jeunes, notamment quand ils ne sont ni lycéens ou étudiants, ni salariés.

Les luttes pour la santé publique, la protection sociale et les emplois permettent des victoires !

En 2017, ont eu lieu une forte mobilisation du personnel et des usagers et plusieurs manifestations au centre hospitalier de Meulan les Mureaux pour la préservation des lits de réanimation dans cet établissement. Ces mobilisations, où la CGT a pris une part importante, ont permis d'obtenir de l'ARS le maintien de 4 lits en réanimation... Ce combat montre l'importance et l'intérêt des luttes quotidiennes, des petites avancées qui permettent finalement de construire un monde plus solidaire.

Le 5 novembre, plus d'une centaine d'agents de tous les services de l'hôpital de Rambouillet se sont rassemblés pour exiger plus de moyens humains et matériels, plus de reconnaissance et l'égalité dans l'application des mesures du Ségur de la santé.



Au 2ème trimestre 2020, les retraités CGT 78 avec les unions locales de Poissy et Mantes ont inauguré une place Ambroise Croizat devant les locaux de la CPAM pour revendiquer une sécurité sociale de haut niveau, pour que chacun.e dispose en toutes circonstances de moyens de subsistance dans des conditions décentes. Des rassemblements ont également eu lieu devant la CPAM des Mureaux et de Trappes.

La CGT 78 appelle à poursuivre les mobilisations et la solidarité !

Le 29 janvier, les retraités CGT 78 seront présents sur le marché Notre Dame à Versailles.



A l'occasion de la **journée de mobilisation du 4 février**, les militants vont à la rencontre de la population et des salariés, avec des distributions de supports d'information et de masques gratuits.

Avec l'UL de Poissy, sur le parvis de la gare de Poissy et devant Pôle Emploi, de 7h30 à 10h
Avec l'UL de Mantes, le matin devant la gare de Mantes la Jolie

Retrouvez plus d'infos :

sur notre page facebook : <https://www.facebook.com/udcgt78/>

sur le site de la CGT 78 : www.udcgt78.fr

Informations sur le télétravail : <http://www.ugict.cgt.fr/tag/teletravail>

**Tous ensemble,
nous pouvons changer les choses !**

BULLETIN D'ADHESION

Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Courriel :

Téléphone :

Entreprise :

Ville du lieu de travail :

Bulletin à renvoyer à : UD CGT des Yvelines – 20, rue Jean Jaurès – 78190 Trappes ou par courriel : ud78@cgt.fr

